

# Au secours des sinistrés

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **60 (1950-1951)**

Heft 10

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-558698>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

- des lieux d'accidents possibles (au centre des Alpes par exemple);
- 3° capable de se poser sur la plus petite aire possible, en dépit des accidents du terrain et de la neige;
  - 4° muni d'un moteur assez puissant pour monter s'il le faut à 4000 ou 5000 mètres, franchir sans danger les principales chaînes de montagne, ou dans des cas extrêmes (cas du Malabar Princess, par exemple) se poser en haute altitude;
  - 5° assez puissant aussi pour lutter contre les courants ascendants, descendants ou les remous violents qu'on rencontre une fois sur trois en montagne;
  - 6° ayant au minimum 3 places, dont une pour un blessé couché. La sécurité n'exige-t-elle pas en effet que le pilote, sauf dans des cas exceptionnels, n'ait pas à s'occuper de surveiller le blessé pendant le vol?
  - 7° équipé d'un poste radio efficace (V. H. F.,

ondes ultra courtes) et des instruments pour le vol sans visibilité;

8° capable de se déplacer horizontalement assez rapidement (minimum 150 km/h, si possible 200 ou 250);

9° ayant à sa disposition, pour le retour, un terrain, même sommairement aménagé, à proximité immédiate d'un hôpital.

A ma connaissance, il n'existe encore aucun type d'appareil permettant de remplir de façon absolument satisfaisante toutes ces conditions et il faudra peut-être attendre quelques années les résultats de l'expérimentation d'une machine combinant les ressources de l'hélicoptère et de l'avion, comme par exemple le Giravion français SO 1100 à réaction. De toute façon les types existants offrent déjà de si grandes possibilités qu'on peut sans autre réaliser chez nous ce qui se fait ailleurs. Nous étudierons dans un prochain article les possibilités offertes par les avions et les hélicoptères actuels.

Les désastres provoqués par les inondations

## Au secours des sinistrés



Près de Rovigo, des sinistrés réfugiés sur le toit de leur maison attendent anxieusement du secours. Les hélicoptères ont permis de sauver et de ravitailler un grand nombre d'entre eux.

### Au Tessin

Ouverte par les catastrophes des Alpes et les ravages des avalanches dont les traces restent visibles dans bien des hautes vallées, l'année s'achève par une nouvelle série de sinistres. Le Tessin, déjà gravement atteint au début de février, puis en août par des inondations, a subi de nouveaux et lourds dommages. Tant le Sotto Ceneri que les localités riveraines des lacs de Locarno

et de Lugano ont été envahis par les crues soudaines des rivières et des lacs et la situation, du 11 au 14 novembre, fut grave. Elle devait le redevenir le 22 et le 23 novembre, sur les bords du lac de Lugano notamment. Beaucoup de communications furent interrompues par les eaux ou par des éboulements. Du 6 au 12 et du 17 au 21 novembre il est tombé au Tessin une moyenne de 50 à 60 cm de précipitations. Dans certaines régions le total atteint même près de 73 cm.

**La Croix-Rouge suisse a offert immédiatement son aide au gouvernement tessinois pour le cas où des habitants de ce canton se trouveraient dans le besoin. Pour l'instant notre concours n'est pas apparu nécessaire.**

### En France

Une crue subite du Rhône, le 12 novembre, provoquait de gros dommages dans la région d'Avignon. Une nouvelle crue, du 20 au 23 novembre, causait de graves inondations dans le Vaucluse et en Arles pendant que dans la Haute-Saône, le Mâconnais, la Loire et le Doubs, les rivières submergeaient maisons et champs. C'est en Avignon et en Arles que les sinistres furent les plus graves et les plus étendus.

### En Italie

*Mais c'est au sud des Alpes que la catastrophe devait causer de plus graves sinistres. Les mêmes pluies diluviennes qui s'étaient abattues sur le Tessin ont sévi plus cruellement et plus longuement sur la haute Italie et particulièrement dans le bassin du Pô. La plaine entière s'est trouvée submergée par près d'un milliard de mètres cubes d'eau torrentielle et boueuse. Partout des digues ont sauté, partout des maisons, des hameaux, des villages et jusqu'à des villes entières ont été ravagées. D'épais brouillards ont ajouté encore à*

*l'horreur des tragédies qui se déroulèrent dans tout le vaste territoire des bouches du Pô et de l'Adige et le long de leurs cours. Plus de deux cents morts, des villes entières coupées du monde et envahies par l'eau, des centaines de milliers d'êtres humains prisonniers des eaux ou contraints de fuir leurs demeures. Partout pourtant des sauvetages héroïques et désespérés permirent d'arracher des victimes aux eaux déchainées, de partout aussi on vient en aide aux sinistrés.*

*La Ligue des sociétés de la Croix-Rouge a adressé un pressant appel aux sociétés nationales de la Croix-Rouge en faveur des victimes des inondations. La Croix-Rouge italienne, elle-même sur les lieux de la catastrophe, porte assistance dès les premiers jours aux sinistrés et a lancé en Italie un appel qui a eu un magnifique retentissement.*

## L'aide de la Suisse

Notre pays a été vivement ému par la catastrophe qui a atteint nos voisins italiens. En face de l'étendue du désastre il a tenu à manifester spontanément sa sympathie et sa solidarité. Afin de faciliter et de grouper les actions de secours, la Croix-Rouge suisse a décidé:

1° De recueillir les dons en argent sur le compte de chèques postaux III. 4200 désignés sous la mention «Inondations en Italie» et de les transmettre ensuite à la Croix-Rouge italienne.

2° De recueillir les dons en nature dans les centres de collectes de ses sections ou au dépôt central de Berne, Werkstrasse, Wabern, et de les envoyer sans délais aux sinistrés. Elle acceptera tous les vêtements,



A Adria, entre Rovigo et Chioggia, des milliers d'habitants sont prisonniers des eaux. La Croix-Rouge italienne fait l'impossible pour secourir et ravitailler les sinistrés.

Dès que l'ampleur de la catastrophe fut connue en Suisse, la Croix-Rouge suisse et l'Aide suisse à l'Europe ont décidé de faire à la Croix-Rouge italienne un don global de dix mille francs destiné à secourir les victimes. Ce don sera remis en partie sous forme d'objets particulièrement nécessaires et en partie en argent destiné à couvrir les besoins les plus pressants.

La Croix-Rouge italienne a adressé d'autre part à tous les Italiens habitant en Suisse un appel à venir en aide à leurs compatriotes.

Les objets actuellement les plus nécessaires sont des couvertures, des vêtements pour enfants de 6 à 14 ans, des pantalons, des vêtements de travail, des chandails, de la literie, des conserves de viande et du lait condensé. La Croix-Rouge canadienne a prié la Ligue de prélever sur ses stocks à Genève pour son compte des vêtements et des bottes de caoutchouc pour une valeur de dix mille dollars. Une partie de ces secours a été envoyée immédiatement par avion en Italie du Nord.

la lingerie, les chaussures et les couvertures de laine en bon état.

3° D'accueillir dans des familles suisses des enfants italiens, dans la mesure où la chose sera nécessaire et possible. Une proposition dans ce sens a été adressée à la Croix-Rouge italienne.

Elle remercie chaleureusement par avance tous ceux qui participeront à cette action de secours.

Une belle émission de la Chaine du bonheur internationale organisée par Radio-Lausanne a lancé, le 21 novembre, un émouvant appel en faveur des sinistrés italiens.

Selon une décision du Conseil fédéral, les envois par la poste (jusqu'à 15 kg) et le chemin de fer portant la mention «colis de secours pour les sinistrés des inondations en Italie», adressés aux centres de ramassage suisses, bénéficient de la franchise de port. (Voir en page 26.)